



NÉOULES



#VIRATTNÉOULES

VIRATT

NÉOULES

NE LA MANQUE PAS !

+ #CARITATIF
#SOLIDARITÉ

2023

SEPTEMBRE/17

WWW.NEOULES.FR



3 PARCOURS AVEC VARIANTES DE 18 À 40 KM

Manifestation organisée par la TEAM2B, le Tennis club Val d'Issole
et la commune de Néoules

Site de la verrerie





La TEAM 2B, le Tennis Club du Val d'Issole et la commune de Néoules présentent la 5ème édition de La ViraTT de Néoules.

Organisée dans le but d'aider des associations caritatives, cette randonnée VTT permet à de nombreux sportifs de satisfaire leur passion du sport et leur désir de participer à une bonne action.

Règlement ViraTT de Néoules 2023

Article 1

Cette manifestation est ouverte à tout possesseur de V.T.T. ayant un minimum de condition physique.

Autorisation parentale exigée pour les mineurs.

Enfant de - 14 ans accompagné par un adulte participant.

Déconseillé au moins de 12 ans.

Article 2

Les concurrents s'engagent à être prudents pour eux, mais aussi pour les autres.

Les concurrents s'engagent à respecter l'environnement, le code de la route et à suivre les consignes des organisateurs.

Article 3

Le port du casque rigide est obligatoire pour TOUS.

Article 4

L'organisateur est couvert par une assurance responsabilité civile, toutefois, il décline toute responsabilité pour tout accident physique, physiologique avec conséquences immédiates ou futures.

Article 5

Vous devez pointer aux ravitaillements ou signaler votre abandon afin d'éviter les recherches.

Article 6

Toute personne est responsable de son matériel, et de son comportement. En cas de vol, perte ou accident, la responsabilité de l'organisateur, des communes ou des propriétaires des terres traversées ne saurait être engagée.

L'autorisation de passage ponctuelle qui nous est accordée repose sur la confiance.

A nous de la mériter. L'avenir de cette manifestation en dépend.

Article 7

L'usage du vélo à assistance électrique (VAE) est autorisé pour randonner sur les parcours proposés lors de la ViraTT. Les VAE doivent respecter la norme NF EN 15 194, qui est reprise dans le code de la route article R311-1 alinéa 6.11.

Article 8

"J'autorise les organisateurs à utiliser les images fixes ou audiovisuelles sur lesquelles je pourrais apparaître, prises à l'occasion de ma participation à la manifestation, sur tout support y compris les documents promotionnels et publicitaires."

L'organisateur se réserve le droit de modifications du présent règlement et des parcours, guidé en cela par des impératifs de sécurité.

Je soussigné :

Nom : **Prénom :**

Date de Naissance :

Adresse mail : **portable :**

Adresse :

Code Postal : **Ville :**

Avoir pris connaissance et accepter le règlement mis en place par l'organisation. Je participe à cette randonnée sous mon entière responsabilité.

Signature :

AUTORISATION PARENTALE

Mr Mme **autorise mon enfant**

à participer à la ViraTT de Néoules et décharge les organisateurs de toute responsabilité.

Signature :

Parcours 18 km ☐ 30 km ☐ 35 Km ☐

Tarif : - de 18 ans / 5 € + de 18 ans / 10 €

Espèce ou Chèque à l'ordre de : TCVI (Tennis Club du Val d'Issole)

Les inscriptions et les départs se feront sur place entre 8 h et 9 h 30. Départ et arrivée du stade Ribière de Néoules. Tous les bénéfices de cette manifestation seront entièrement reversés à une association caritative restant à définir à ce jour.